

**Conférence de presse annuelle 2006****Note d'information n° 04**

Luxembourg, le 9 février 2006

Les activités de la BEI dans le domaine de l'environnement en 2005**Les prêts de la BEI en faveur de l'environnement**

L'activité de prêt de la BEI en faveur de l'environnement porte essentiellement sur certains aspects : la prévention des changements climatiques (en particulier dans les domaines du rendement énergétique et des énergies renouvelables), la protection du milieu naturel et d'autres ressources naturelles, la réduction de l'impact de l'environnement sur la santé humaine, la promotion d'une utilisation des ressources naturelles qui soit viable à long terme et l'amélioration de la qualité de vie en milieu urbain. L'unité environnementale (ENVU) de la BEI, de concert avec le groupe d'évaluation des questions d'environnement (ENVAG), tous deux rattachés à la direction des projets, veille à la qualité et à la cohérence de l'évaluation environnementale tout au long du cycle du projet pour l'ensemble des opérations de la Banque. La protection et l'amélioration de l'environnement constituent l'une des compétences spéciales attribuées à l'un des membres du Comité de direction de la BEI.

Afin de protéger les intérêts des populations et des communautés concernées, la Banque porte également une attention particulière à divers aspects sociaux dans les pays situés en dehors de l'UE, où le cadre juridique peut s'avérer insuffisant ou leur application peu rigoureuse.

2005: Consolidation des prêts à l'appui d'un environnement viable à long terme

En 2005, les *prêts individuels*¹ signés par la BEI en faveur de projets d'investissement visant des objectifs d'ordre environnemental se sont élevés à 12,3 milliards d'EUR au total, dont 10,9 milliards d'EUR dans l'UE à 25 et 1,4 milliard d'EUR dans les pays partenaires. L'objectif opérationnel de la Banque pour 2005, qui consistait à consacrer entre 30 % et 35 % du total des prêts individuels dans l'UE-25 au financement de projets destinés à sauvegarder et à améliorer l'environnement, a donc été réalisé puisque la part des prêts environnementaux y a atteint 33 %² (voir tableau 1).

Ces 10,9 milliards d'EUR n'incluent pas les projets environnementaux de petite dimension mis en œuvre, par exemple, par des collectivités locales et financés au moyen de *prêts globaux*³. En 2005, la BEI a accordé 10,1 milliards d'EUR sous forme de prêts globaux. La plupart d'entre eux servent plusieurs objectifs ; nombreux sont les projets qui peuvent être admissibles à un financement au titre d'un ou de plusieurs objectifs, dont l'environnement. La BEI octroie en outre des prêts globaux spécifiquement consacrés à l'environnement. En 2005, elle a accordé deux prêts globaux à vocation environnementale en Autriche et en Allemagne, pour un montant de 210 millions d'EUR.

Dans les pays adhérents (Bulgarie et Roumanie) et les pays en voie d'adhésion (Croatie et Turquie), le pourcentage était même supérieur, avec 853 millions d'EUR consacrés à des projets environnementaux. Dans les pays partenaires méditerranéens, les prêts individuels en faveur de projets environnementaux se sont montés à 260 millions d'EUR au total. D'autres concours – 90,1 millions d'EUR pour des projets environnementaux dans les pays ACP (Afrique, Caraïbes et Pacifique), 85 millions d'EUR en faveur d'un projet en Afrique du Sud, 60 millions d'EUR en Russie et 42,1 millions d'EUR en Asie – ont contribué à l'objectif global de la Banque visant à promouvoir le développement durable dans les pays partenaires.

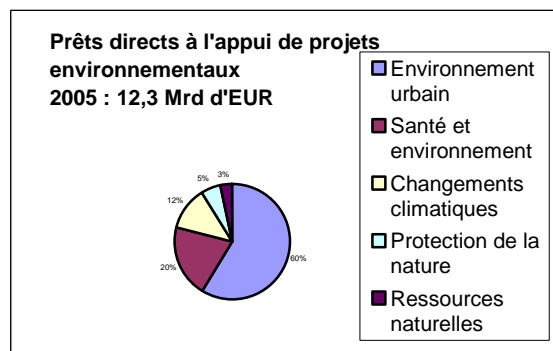
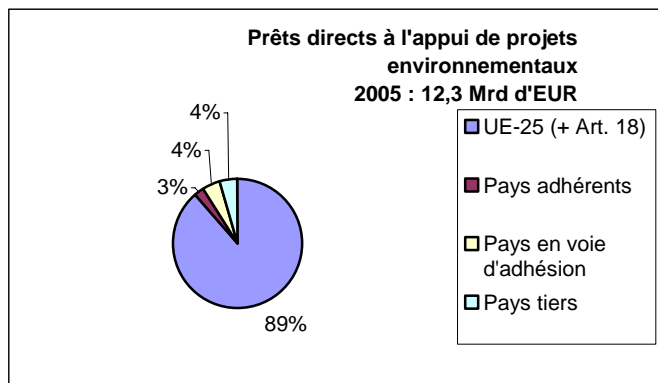
¹ Financements directs de la BEI en faveur de projets de grande envergure (supérieurs à 25 millions d'EUR).

² Cet objectif est inscrit dans le Plan d'activité de la Banque (PAB), qui place la protection et l'amélioration de l'environnement parmi les principales priorités opérationnelles de la BEI.

³ Les prêts globaux sont des financements indirects fournis par la BEI sous la forme de lignes de crédit mises à la disposition d'institutions financières, qui se chargent d'en rétrocéder le produit en faveur de projets d'investissement de petite ou moyenne dimension d'un coût total compris entre 40 000 EUR et 25 millions d'EUR et répondant aux critères de la BEI.

Tableau 1 : Part des prêts en faveur de l'environnement en 2005 (en millions d'EUR)

	Prêts individuels	Objectif environnemental	%
UE à 25	33 293	10 923	33
Pays adhérents et en voie d'adhésion	1 529	853	56
Total UE-25 + Pays adhérents et en voie d'adhésion	34 822	11 776	34
Pays tiers	2 456	537	22
TOTAL	37 277	12 313	33



Faits marquants de l'activité de prêt en faveur de l'environnement en 2005⁴

En 2005, la BEI a fourni des financements directs à l'appui de 97 projets environnementaux. Plus de la moitié des fonds prêtés par la Banque au titre de l'environnement ont été dévolus à l'**environnement urbain** dans l'ensemble de l'UE, soit 6,8 milliards d'EUR, dont 4,9 milliards d'EUR pour des projets **durables de transports urbains** – métro, métro léger, tramway – et 1,8 milliard d'EUR pour des **programmes de rénovation urbaine**. Ces prêts ont essentiellement servi à appuyer des programmes d'investissement mis en œuvre par des régions ou de grandes villes. La Banque a également soutenu un très grand nombre de projets dans le domaine du logement social au Royaume-Uni, en Italie et au Portugal.

En 2005, la Banque a fourni 2,5 milliards d'EUR de financements (dont 2,3 milliards d'EUR dans l'UE à 25) en faveur de projets susceptibles d'améliorer l'environnement en termes de **qualité de l'air et de l'eau** (réseaux d'eau et d'assainissement) et de **réduire la pollution industrielle**, avec un impact direct sur la santé humaine et sur le milieu naturel.

Les projets financés par la BEI dans le but de prévenir les **changements climatiques (rendement énergétique et énergies renouvelables)**, se sont élevés à 1,5 milliard d'EUR au total en 2005, dont 1,1 milliard d'EUR dans l'UE à 25.

La BEI a prêté 678 millions d'EUR à l'appui de projets contribuant à protéger le **milieu naturel et les écosystèmes naturels** (protection contre les crues et catastrophes naturelles) et 438 millions d'EUR en faveur de projets dans les secteurs de **l'utilisation, viable à long terme, des ressources naturelles et de la gestion des déchets**.

Changements climatiques

En 2005, la BEI a poursuivi l'élaboration de certaines initiatives dans le domaine des changements climatiques qu'elle avait lancées en 2004, et a commencé à les mettre en œuvre.

Le **mécanisme de financement relatif aux changements climatiques (MFCC)**, doté d'une enveloppe de 500 millions d'EUR, est désormais opérationnel. L'enveloppe secondaire de 400 millions d'EUR allouée au financement de projets de réduction des émissions au sein de l'Union européenne, entrepris par des sociétés opérant dans le cadre du système communautaire d'échange de quotas d'émission (lancé en janvier 2005), est déjà engagée pour moitié. Dans ce contexte, la Banque a en effet approuvé le financement de la modernisation et de la mise à niveau environnementale de fabriques de papier et de pâte à papier au Portugal, ainsi que la construction et l'exploitation de deux centrales hydroélectriques au fil de

⁴ Étant donné que certains projets répondent à plusieurs sous-objectifs, l'addition des différentes rubriques ne donne pas de résultat significatif.

l'eau en Slovénie. D'autres projets potentiels sont en préparation en vue d'un financement au titre de ce mécanisme.

La Banque a identifié les premiers projets candidats à un soutien du **Mécanisme d'assistance technique relatif aux changements climatiques** (MATCC), qui prévoit l'octroi de financements conditionnels non remboursables à l'appui de projets favorisant la génération de crédits carbone dans le cadre du Mécanisme pour un développement propre (MDP) et du Mécanisme de mise en œuvre conjointe (MOC), deux instruments du protocole de Kyoto. À la fin de 2005, la BEI a mis la touche finale aux procédures d'appel d'offres à l'intention de consultants spécialistes de la génération de crédits carbone pour ce type de projets.

La BEI a poursuivi sa collaboration avec la Banque mondiale et la BERD, ainsi qu'avec d'autres institutions, en vue de la création de **fonds carbone**. Ces fonds, qui fonctionneraient sur le principe des fonds d'observance (compliance funds), auraient toutefois des structures et des activités différentes, ce qui les rendrait complémentaires les uns des autres.

La BEI a également continué à mener des négociations bilatérales et multilatérales avec d'autres institutions financières européennes en vue d'une coopération éventuelle visant à financer des projets relevant du MDP ou du MOC et à renforcer le marché des crédits carbone.

Énergies renouvelables

En 2005, la BEI a prêté quelque 484 millions d'EUR au total en faveur de projets ayant trait aux énergies renouvelables, dont 352 millions d'EUR dans l'UE à 25. La Banque est déterminée à atteindre le but qu'elle s'est fixé, à savoir accroître peu à peu ses prêts à l'appui des énergies renouvelables et porter à 50 % en moyenne leur proportion dans les financements qu'elle accorde pour la création de capacités de production d'électricité dans l'UE à 25 d'ici à 2008-2010 ; cet objectif s'inscrit dans le contexte du soutien aux politiques que mène l'UE pour accroître le recours aux énergies renouvelables et réduire les émissions de gaz à effet de serre, y compris l'objectif qui vise à porter à 22 % la part des énergies renouvelables dans la production d'électricité. De fait, dès 2005, 64 % de l'ensemble des prêts accordés par la BEI pour la création de capacités de production d'électricité sont allés à des projets ayant trait aux énergies renouvelables.

Dans le droit fil du programme de Lisbonne et dans le cadre du soutien qu'elle apporte à la RDT, la Banque accroît également ses financements à l'appui de projets relatifs aux énergies renouvelables qui font intervenir des technologies nouvelles et innovantes et qui présentent un potentiel avéré pour devenir économiquement viables dans un laps de temps raisonnable. On citera à titre d'exemple un prêt consenti à l'appui d'activités de R-D visant à renforcer les performances d'aérogénérateurs (Espagne) et un projet de parc éolien en mer (Royaume-Uni) qui devrait avoir une grande valeur de démonstration pour le secteur.

Par ailleurs, la Banque a continué à diversifier ses prêts en faveur des énergies renouvelables en finançant d'autres technologies de substitution, telles que la géothermie (Kenya et Portugal).

Des informations complémentaires concernant la BEI sont disponibles sur son site Internet, à l'adresse : www.bei.org.

*Contacts pour la presse : Bureau de presse : presse@bei.org, tél. : +352 43 79 21 57, télécopieur : +352 43 79 31 89
Questions générales : Infodesk de la BEI, info@bei.org, tél. : +352 43 79 31 22, télécopieur : +352 43 79 31 91*